

ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE DE SAINT GERMAIN DU BOIS

Circonscription de LOUHANS

Téléphone : 03 85 72 00 52

Courriel : 0711417E@ac-dijon.fr

Adresse : route de Chalon
71330 Saint Germain du Bois

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

Membres présents :

Madame DA COSTA PINHO, directrice de l'école,
Madame OUDOT, enseignante
Madame ROBELIN, maire de Saint Germain du Bois,
Monsieur DOUCET, représentant de la mairie de Montjay
Madame GODARD, Madame BASSEN, représentantes des parents d'élèves,
Madame CAMPO, AESH
Madame ARTUS, ATSEM

Membres excusés :

Monsieur COULON, Inspecteur de l'Education nationale,
Madame FERRIER, enseignante
Monsieur BOUSQUET, maire de Bouhans,
Monsieur FICHET, maire de Montjay,
Madame VIEUX, déléguée Départementale de l'Education Nationale,
Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé RASED,
Madame RUGET, Monsieur REGNARD, Madame BLANCHOT, Monsieur GAGNEUR, représentants des parents d'élèves,
Madame NIJEAN, AESH
Madame DORIER, ATSEM

Heure de début de séance 18h

Approbation du compte rendu du conseil d'école du 10 juin 2022.

Le compte rendu du conseil d'école du 10 juin 2022 est approuvé.

L'ECOLE ET SON FONCTIONNEMENT:

1- Le Conseil d'école

Dans chaque école est institué un Conseil d'école qui se réunit 3 fois par an. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Il est composé des membres suivants :

- Le directeur d'école, président ;
- Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal ;
- Les maitres de l'école et les maitres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions de Conseil ;
- Un des maitres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, choisi par le Conseil des maitres de l'école ;
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école (titulaires), élus au mois d'octobre ;
- Le délégué départemental de l'Education Nationale (DDEN) chargé de visiter l'école ;
- L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous les avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école,
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école,
- en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école,
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles,
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Les membres de droit cités ci-dessus disposent d'un droit de vote.
Il est décidé que les votes se feront à main levée et à la majorité.

Dans le cas où les parents d'élèves auraient des questions à poser, celles-ci devront être transmises aux enseignants soit directement soit par l'intermédiaire des représentants de parents d'élèves au moins 48 heures avant le conseil d'école. Les questions transmises au-delà de ce délai seront reportées à la prochaine réunion du conseil d'école.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal est rédigé par le président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance. Un exemplaire sera adressé à chaque personne ayant été invitée à y participer et affiché à l'école. Il sera aussi mis en ligne sur le site internet de la Mairie de Saint Germain du Bois et lu pendant le conseil municipal à Saint Germain du Bois.

2- Les élections des représentants des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022.

Il y avait 108 électeurs inscrits pour 82 votants et 77 suffrages exprimés. Le taux de participation a été de 75.93 %.

Les parents élus et chargés de représenter tous les parents d'élèves de l'école sont : Madame GODARD, Madame RUGET, Madame BASSEN, titulaires.

Monsieur REGNARD, Madame BLANCHOT, Monsieur GAGNEUR, suppléants.

Leurs coordonnées téléphoniques ont été transmises par mail. Les parents peuvent les contacter à des heures raisonnables s'ils ont des questions.

3- Les Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) et les exercices effectués à l'école

Nous devons mettre en œuvre deux Plans Particuliers de Mise en Sureté au sein de l'école maternelle : un PPMS « risques majeurs » et un PPMS « risque attentat-intrusion ».

L'objectif du PPMS « risques majeurs » est d'être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur d'origine naturelle ou technologique :

- à assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours extérieurs,
- à appliquer les directives des autorités.

L'objectif du PPMS « risque attentat-intrusion » est identique mais il concerne uniquement les risques d'attentat ou d'intrusion de personnes étrangères à l'école.

Ces deux PPMS ont été réactualisés en septembre 2022 et une note explicative a été distribuée aux familles.

Le premier exercice « risque attentat intrusion » a eu lieu le mardi 11 octobre. Les enfants sont sortis dans le calme et ont rejoint le point de rassemblement défini.

Le deuxième exercice aura lieu au cours de l'année scolaire. Vous serez informés préalablement. Ces exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges de vos enfants.

Comme tous les ans, nous réaliserons aussi trois exercices incendie : le premier a eu lieu le 30 septembre 2022, les deux autres devraient avoir lieu les 6 mars et 12 juin 2023.

- ➔ Renouvellement de la demande concernant les signaux d'alerte : une alarme visuelle (indépendante de celle de l'école élémentaire) peut-elle être installée dans les 3 classes ainsi que la salle de motricité dans le cas où nous devrions nous échapper en toute discrétion ?

4- Effectifs, répartitions et équipe pédagogique pour la rentrée 2022

L'école comporte 3 classes et accueille les enfants de Saint Germain du Bois, de Bouhans et de Montjay.

L'effectif actuel est de 61 élèves ainsi répartis :

- a. Classe petite et moyenne sections de Madame FERRIER aidée par Madame DORIER Clémence, Atsem : 15 PS et 5 MS
- b. Classe de moyenne section de Madame OUDOT aidée par Madame ARTUS Marie France, Atsem : 19 MS
- c. Classe de grande section de Madame DA COSTA PINHO aidée par Madame ARTUS Marie France, Atsem : 22 GS

Les enseignantes sont aussi assistées au cours de la journée par Madame NIJEAN et Madame CAMPO, AESH, présentent dans les classes de MS et de GS pour l'accompagnement de deux élèves en situation de handicap.

Lundi 7 novembre, nous accueillerons Madame Annaëlle BOIVIN employée en service civique. Elle interviendra dans les classes afin d'aider les enseignantes. Son contrat s'achèvera le 6 juillet 2023.

Les enseignantes travaillent également en collaboration avec Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé et Madame JANIN, psychologue scolaire, tous deux faisant partie du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté. Une information a été transmise aux familles concernant le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Prévisions des effectifs pour la rentrée 2023 : une baisse importante des effectifs est à noter pour la rentrée 2023.

5- Le règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Ecole. Il sera transmis aux familles par mail et affiché à l'école.

6- Les crédits scolaires alloués par la Mairie de Saint Germain du Bois

Ces crédits servent à acheter les fournitures scolaires courantes (cahiers, classeurs, crayons, feuilles...) ainsi que du matériel pédagogique pour travailler en classe.

Les crédits scolaires alloués par la mairie pour l'année civile 2022 s'élevaient à 50 euros par élève.

7- La coopérative scolaire et les actions d'autofinancements

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE). A ce titre, un compte bancaire intitulé « Coopérative Scolaire », contrôlé par cet office, est alimenté par les dons des parents d'élèves et les actions d'autofinancement organisées par l'école et qui seront présentées plus loin.

Cet argent sert à enrichir le quotidien de la classe (goûters, sorties, achats de livres, de jeux pédagogiques, d'ingrédients pour les recettes de cuisine...).

Les parents ont déjà été invités à faire un don en une seule fois ou en trois fois. Cette opération a permis de récolter la somme de 972 euros. Les parents ayant choisi de donner en trois fois pourront le faire aux deuxième et troisième trimestres (un mot sera mis dans la pochette de liaison).

Les principales dépenses réalisées depuis le début de l'année scolaire sont les suivantes : cotisation d'affiliation à l'OCCE, assurance de l'école, achat de matériels divers pour les activités en classe + 1 draisienne + ingrédients pour les recettes des anniversaires (121.25 euros), les 2 sorties pédagogiques à l'Ecomusée de la classe de GS (132 euros),

Les dons des parents s'élèvent à 972 euros.

Le solde de ce compte au 14 octobre est de 2645,68 (sans les dons 1er trimestre)

Tous les bénéfices des actions d'autofinancements sont versés sur le compte de la Coopérative Scolaire.

Cette année, nous avons prévu plusieurs actions d'autofinancement :

- Les photos individuelles et/ou avec les frères et sœurs scolarisés à l'école maternelle ont eu lieu le mardi 20 septembre 2022. Celles-ci ont été proposées aux parents d'élèves directement pour achat au prix de 8 euros pièce avec possibilité de recommandes.

- Vente d'un repas couscous à emporter qui sera proposé le samedi 28 janvier 2023 aux familles et habitants des communes de Saint Germain du Bois et des alentours. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres. Un article a également été proposé pour le bulletin municipal de Saint Germain du Bois.

- Une tombola sera organisée en mars 2023.

Chaque famille recevra une grille de 20 cases, chaque case devant être vendue au prix de 1,50 euros. Un grand moulage en chocolat sera mis en jeu pour chaque grille.

Les modalités du tirage au sort seront les suivantes : un seul numéro gagnant sera tiré au sort et sera donc valable pour toutes les grilles. En conséquence, si le numéro gagnant tiré au sort correspond à une case invendue sur la grille, aucun lot ne sera attribué à celle-ci. Seules les grilles remplies entièrement seront assurées d'obtenir un lot.

- Les photos de classe seront prises en fin d'année scolaire (date à déterminer).

De plus amples informations seront données par le biais de la pochette de liaison en temps voulu.

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET LES PROJETS :

1- L'organisation pédagogique de l'école

A- Le projet d'école

Le projet d'école reste pour le moment en vigueur.

2 priorités avaient été retenues :

Garantir le bien-être

Développer une culture fondée sur la confiance et la coopération avec les parents et les partenaires

Agir pour améliorer le cadre de vie et d'étude

Apprendre à l'élève à prendre soin de soi et des autres, connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine.

Situer et nommer les différentes parties du corps humain, sur soi ou sur une représentation.

B- Décloisonnement :

Les élèves de grande section sont divisés en deux groupes tous les après-midis de 13h45 à 14h25 et travaillent, selon les jours, avec Madame FERRIER ou Madame DA COSTA PINHO sur des activités de phonologie.

C- Activités pédagogiques complémentaires

L'organisation de la semaine scolaire prévoit qu'aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires s'ajoutent 36 heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires menées auprès des élèves. Elles se déroulent par groupes d'élèves restreints et peuvent être consacrées à :

- Une aide aux élèves rencontrant des difficultés, même passagères, dans leurs apprentissages,
- Une aide au travail personnel (acquisition de méthodologies, développement de l'autonomie),
- La mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Le conseil des maîtres de l'école maternelle a décidé que ces activités auront lieu les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30 à l'école maternelle. Cette année les APC seront consacrées à une aide aux élèves rencontrant des difficultés.

2- Les projets

- Projet « label E3D »

Nous avons candidaté lors de l'année scolaire précédente à la labellisation E3D (Etablissement en démarche de développement durable) de notre école maternelle.

Après examen de notre dossier, nous avons eu le plaisir de recevoir le niveau 1 du label E3D de l'Éducation Nationale à compter du 1er septembre 2022. Ce label est acquis pour 3 ans avec une prolongation possible de 2 ans supplémentaires.

Un comité de pilotage a également vu le jour l'année dernière.

Il est composé des enseignantes, un ou plusieurs membres de la commune, les représentants de parents d'élèves et des partenaires extérieurs.

Le but est d'associer l'ensemble des acteurs à une vision partagée sur la mise en place de la démarche E3D.

Le Comité de pilotage peut se réunir 3 fois dans l'année :

Une première fois en début d'année pour présenter la démarche et lister les actions envisagées ;
Une deuxième fois en cours d'année pour faire le point sur la démarche en cours ;
Une troisième fois en fin d'année pour faire le bilan : quelles ont été les difficultés ? Quelles sont les pistes d'amélioration pour la rentrée suivante ? Cette réunion de fin d'année a vocation à évaluer la démarche, dans un objectif de la faire perdurer.

La première réunion a eu lieu le jeudi 30 juin 2022. Un bilan des actions menées et une prévision des actions prévues cette année en faveur du développement durable ont été présentées lors de ce comité de pilotage :

- Continuer le tri à l'école (papier, plastique, verre, carton...) en collaboration avec la mairie.
- Nouvelle intervention du SICED Bresse nord dans les 3 classes afin d'expliquer aux enfants et aux adultes les nouvelles règles de tri en vigueur.
- Opération « Nettoyons la nature » : comme l'année dernière l'opération « Nettoyons la nature » en collaboration avec la mairie de Saint Germain du Bois sera reconduite. Elle devrait avoir lieu en juin.
- Projets recyclage en partenariat avec les associations :
Collecte de bouchons pour l'association « Un bouchon un geste utile ».
Recyclage des cartouches d'encre avec Madame Coccinelle.
Recyclage des emballages plastiques et des gourdes de compote avec Terracycle, projet proposé par Mr Bruchon l'année dernière.

Les familles peuvent apporter les bouchons, les cartouches, les emballages plastiques et les gourdes à l'école.

L'argent récolté lors du recyclage des emballages plastiques et des cartouches d'encre est déposé sur le compte de la coopérative scolaire et servira à la réalisation de projets pour les enfants.

40 euros ont été récoltés et seront reversés sur le compte de la coopérative scolaire en décembre.

- Un padlet a été créé cette année à destination des familles et de la municipalité

<https://fr.padlet.com/lefilsisaline/jeqy2uhmkt125uid>

- Sensibilisation des enfants à l'économie d'énergie : - mesurer l'eau gaspillée par les enfants lorsqu'ils se servent à boire dans leur verre (essayer de diminuer le gaspillage)
 - éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce
 - utilisation d'un seul essuie main
- Continuer le travail autour du jardin, de la biodiversité dans la cour d'école
- fabriquer un abri pour les hérissons, nourrir les oiseaux l'hiver.

- **Projet label école numérique** :

Le matériel informatique reçu l'année dernière est pleinement investi par les enseignantes et les enfants. Plusieurs projets ont déjà été présentés l'année dernière lors des conseils d'école.

Les tablettes sont également utilisées cette année pour valider des ateliers par les enfants grâce à l'application « Je valide » (prise de photos, validation des ateliers...) à laquelle les enseignantes ont été formées l'année dernière. L'objectif serait également d'utiliser cette application afin de construire le livret de suivi des apprentissages des enfants.

- **Projet « école bilingue »** :

L'école maternelle participe au projet école bilingue de l'école élémentaire.

Nous devons accueillir une assistante américaine début octobre. Elle a finalement refusé son poste et n'interviendra donc pas dans les classes.

- **Bibliothèque** :

Au cours de l'année scolaire, les trois classes se rendront à tour de rôle à la bibliothèque de Saint Germain du Bois.

La classe des PS-MS a eu sa première séance le jeudi matin 6 octobre 2022, et ira le 9 mars 2023 et 8 juin 2023.

La classe des MS a eu sa première séance le jeudi matin 6 octobre 2022, et ira le 9 mars 2023 et 8 juin 2023.

La classe des GS ira les jeudis après-midi les 8 décembre 2022, 9 mars 2023 et 15 juin 2023.

- **Carnaval** :

Pour fêter carnaval, les élèves pourront venir déguisés mardi 21 février 2023 à l'école maternelle. Durant la matinée, un goûter financé par la Coopérative scolaire sera donné aux enfants.

- **Chasse aux œufs** :

A l'occasion de Pâques, une chasse aux œufs suivie d'un goûter, financés par la Coopérative scolaire, seront organisés le mardi 25 avril 2023 à l'école maternelle.

- **Natation** :

Les élèves de grande section vont se rendre à la piscine de Saint Germain du Bois les mardis et vendredis de 14h30 à 15h15 du 10 janvier au 3 février 2023. Ils bénéficieront de 8 séances. 7 parents ont demandé à passer l'agrément afin de pouvoir nous accompagner. L'agrément reste valable 5 ans.

- D'autres projets pourront être prévus en cours d'année scolaire. Dans ce cas, les familles en seront informées par l'intermédiaire de la pochette de liaison de leur enfant.

LES REMERCIEMENTS ET LES BESOINS :

→ Nous remercions la mairie

- L'installation de 2 tableaux blancs aimantés dans les classes de PS-MS et de MS

- La peinture du tableau vert dans la classe de GS

et pour tous les travaux courants réalisés à l'école.

→ Demandes et signalements de travaux :

- Fourniture comme les années précédentes début décembre d'un sapin par classe à l'occasion des fêtes de fin d'année ainsi que la décoration devant l'école.

Autres informations :

Une boîte aux lettres pour le père Noël sera installée devant la mairie. Les enfants pourront déposer leur lettre au Père Noël. Une réponse leur sera apportée par la mairie.

LES QUESTIONS TRANSMISES PAR LES REPRESENTANTS DES PARENTS D ELEVES :

Pas de question transmise.

Les prochains conseils d'école auront lieu le vendredi 17 mars et le vendredi 9 juin 2023 à 18h à l'école maternelle.

Heure de fin de séance 19h30

Madame DA COSTA PINHO,
Présidente

Madame OUDOT,
Secrétaire de séance

